



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : 23 Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

**17-03-15 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

que considérant la nécessité de mettre en place un service informatique, en vue notamment du nouveau Centre administratif, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 12 mois.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal,

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer, un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non permanent, échelle III de rémunération, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 12 mois.
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**VOTE :**

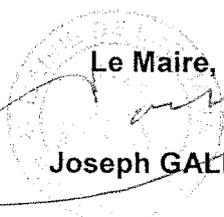
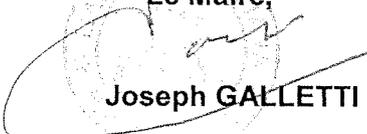
Pour : 17

Contre : 6

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 17 mars 2015

  
**Le Maire,**  
  
**Joseph GALLETTI**

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : 23 Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

**17-03-15 – Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal

que considérant les besoins nouveaux exprimés au niveau du service enfance, il serait souhaitable de procéder à la création d'un **emploi non permanent** d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, en application de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de **12 mois maximum** (sur les 18 derniers mois).

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,
- VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial de 2<sup>ème</sup> classe **non permanent**, échelle III de rémunération, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période de **12 mois**.
- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au **1<sup>er</sup> échelon** du grade d'Adjoint d'Animation Territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**VOTE : Unanimité**

Pour : 23

Contre : 0  
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 17 mars 2015



**Le Maire,**  
**Joseph GALLETI**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : 17 Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSO Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

### **17-03-15 – Aménagements Boulevard urbain (ex RN 193) au droit du Centre administratif**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre de la construction du centre administratif, de réaliser des travaux d'aménagement urbains en urgence au droit du centre administratif.

Le Maire propose de passer une convention avec la Collectivité Territoriale de Corse, afin de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage, conformément à l'Article 2 II de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complétée par l'ordonnance n°2004-566 en date du 17 juin 2004, qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

17-03-15-3

Cette convention doit préciser les conditions d'organisation de cette co-maîtrise d'ouvrage et en fixer le terme.

- La Commune de Lucciana assurera :
  - La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de la traverse,
  - Les compléments éventuels d'études nécessaires,
  - Le financement de la partie des travaux correspondants à l'éclairage public, aux aménagements paysagers et au mobilier urbain,
  - La gestion et l'entretien des aires de stationnement, dès réception des travaux.
  
- La Collectivité Territoriale de Corse assurera :
  - Les études de déclaration au titre de la Loi sur l'eau,
  - Le financement des travaux de génie civil, d'enrobés et de signalisations verticale et horizontale.

La Collectivité Territoriale de Corse participera au financement des travaux prévus dans la présente convention, à savoir lots dits « structurants » : génie civil, enrobés, signalisations verticale et horizontale.

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé par le maître d'œuvre de l'opération BET POZZO-DI-BORGO à 624 752.44 € TTC, y compris les honoraires des différents prestataires.

Le montant des travaux pris en compte par la Collectivité Territoriale de Corse est de 450 000 € TTC, décomposé comme suit :

|  |           |
|--|-----------|
| -génie civil :                             | 355 000 € |
| -enrobés :                                 | 90 000 €  |
| -signalisations horizontale et verticale : | 5 000 €   |

Les travaux pris en compte par la Commune représentent 210 000 € TTC et comprennent :

- l'éclairage public,
- les aménagements paysagers.

\*Plan de financement :

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| *participation C.T.C.  | 450 000 € |
| *participation Commune | 210 000 € |

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet :

17-03-15-3

- ❖ D'approuver la convention ci-annexée, en ce qui concerne la délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de travaux d'aménagements urbains au droit du centre administratif sur la RT 20 (ex RN 193),
- ❖ D'approuver le Plan de Financement détaillé ci-dessus,
- ❖ De donner pouvoir au Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'approuver la convention ci-annexée, en ce qui concerne la délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de travaux d'aménagements urbains au droit du centre administratif sur la RT 20 (ex RN 193),

- D'approuver le Plan de Financement détaillé ci-dessus,

- De donner pouvoir au Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

**VOTE :**

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 6

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 17 mars 2015

Le Maire,

Joseph GALLETTI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : 23 Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

### **17-03-15 – Recherche de financement pour une étude d'aménagement du parc archéologique de Mariana**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les étapes qui permettront au musée de Mariana « Prince Rainier III de Monaco » et au parc archéologique environnant de voir le jour se poursuivent.

Cette opération nécessite une recherche de financement en vue de réaliser l'étude de l'aménagement et de la restauration de cet espace.

Le montant de cette étude est estimé à 10% du montant total des travaux nécessaires à la réalisation du parc.

Le montant total des travaux d'aménagement du parc archéologique étant estimé à 749 250 € HT, le montant de l'étude peut être estimé à 74 925 euros HT.

La Commune de Lucciana sollicitera l'aide de la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de la conception de ce programme de travaux.

Aussi, le plan de financement de cette étude est-il prévu comme suit :

- Participation Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 50% : 37 463 euros HT.
- Participation Commune de Lucciana à hauteur de 50% : 37 463 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

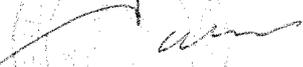
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus.
- D'accorder un financement communal à hauteur de 37 463 € HT en vue de la réalisation de cette étude.

**VOTE :**

Pour : 17  
Contre : 6  
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 17 mars 2015

Le Maire,  
  
Joseph GALLETTI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : 23 Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

### 17-03-15 – Acompte Gallia Club Lucciana

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Gallia Club de Lucciana a déposé une demande de versement d'un acompte de 50% de la subvention prévue pour l'année 2015.

En 2014, un montant total de subvention de 45 000 € avait été octroyé.

En conservant le même montant de subvention pour l'année 2015, le montant de l'acompte s'élève à 22 500 €.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu,

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction 85-147 MO du 20.11.1985,

après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'un acompte sur subvention d'un montant de 22 500 € au titre de l'exercice 2015 au Gallia Club de Lucciana.

**VOTE : Unanimité**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 17 mars 2015

Le Maire,  
  
Joseph GALLETTI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille quinze  
**Le dix-sept mars,**  
 En exercice : 27 Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
 Présents : 18 Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**  
 Votants : Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2015

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CIAVALDINI Anne-Marie, FILIPPI Gilles, FRANCONERI Suzanne, GIUDICELLI Isabelle, ISOLA Marie-Josée, MARCELLI Charles-Felix, MONTI François, MORDICONI Aurélie, MORDICONI Jean-Thomas, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique.

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à SANTINI Michèle, FILIPPI Valérie à ZATTARA Dominique, LORENZI Vincent à FILIPPI Gilles, MATTEI Antoine à GALLETTI Joseph, NICOLAI Louise à GIUDICELLI Isabelle.

**ABSENTS EXCUSES:** ANTONELLI Marie-Antoinette, CAPOROSSI Laurent, DUCROS Louis, GUAZZAGALOPPA Dominique.

Mme CIAVALDINI Anne-Marie a été élu(e) secrétaire.

### 17-03-15 - Débat d'Orientation budgétaire

Débat d'orientation budgétaire 2015

#### I) Examen du Compte Administratif 2014

##### Section fonctionnement :

L'exécution du budget 2014 fait apparaître des dépenses en section de fonctionnement qui s'élèvent à 5 411 095 € contre 5 469 659 € en 2013, soit une baisse d'environ 1.07 %.  
 Les recettes de cette section sont de 7 215 801 € contre 7 268 318 € en 2013, soit une diminution de 0.72 %.

L'excédent dégagé de l'exercice est de 1 804 705 €



L'excédent reporté des années antérieures est de 2 895 220 €.

Soit un total d'excédent cumulé de 4 699 926 €

Les dépenses de personnels s'élèvent à 2 897 994 € contre 2 665 154 € en 2013, ce qui atteste une augmentation de la masse salariale (avancement d'échelon, grade, remplacement titulaire, avantages, indemnité de départ).

### Section investissement :

Les dépenses d'investissement ont atteint 4 984 002 € contre 4 373 518 € en 2013.

Les recettes dans cette section se sont élevées à 3 414 462 € contre 4 484 303 € en 2013. On constate un retard dans les versements des subventions.

Cela se traduit par un déficit de l'exercice de 1 569 540 €

L'excédent reporté de l'année antérieur est de 1 762 885 €

Au total, on obtient un excédent cumulé de 193 345 €.

Les restes à réaliser représentent 6 482 100 € en dépenses et 4 440 195 € en recettes, ce qui représente un solde négatif de 2 041 905 €, qui sera comblé par l'article 1068 : affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 et l'excédent cumulé.

Le fonds de roulement est de 2 851 365 €, (excédent qui sera reporté en section fonctionnement)

## II) Orientations du budget 2015

L'état de notification des contributions directes et des allocations compensatrice afférentes, fait apparaître une augmentation des bases, en particulier pour le foncier bâti et la CFE.

Les grandes lignes du futur budget 2015 peuvent être dessinées, les corrections étant portées au fur et à mesure de la prise en charge des nouveaux éléments fournis par l'administration.

- Section de fonctionnement

- dépenses :

**charges à caractères générales (chapitre 011)** : les inscriptions budgétaires devraient diminuer d'environ 7% (en 2014 règlement de factures de transports scolaires de 2013)

**charges de personnels ( chapitre 012 )** : augmentation due à l'évolution de la carrière des agents par rapport à 2014, de 1.6%

**Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)** : elles seront relativement stables par rapport à 2014.

Subventions aux associations (sous-total du chapitre 65) : chaque année, une somme est affectée pour subventionner les associations qui travaillent dans le domaine sportif, culturel,

social ou humanitaire. La somme prévue pour le soutien aux associations sera maintenue au même niveau qu'en 2014, soit environ 280 000 €.

- recettes :

**impôts et taxes (chapitre 73)** : les taux de contributions directes seront maintenus

**dotations, subventions et participations (chapitre 74)** : elles devraient être relativement stables en 2015 ; mais nous n'avons encore aucun élément en ce qui concerne la DGF.(dotation globale de fonctionnement)

- section d'investissement

- dépenses :

elle comportera plusieurs programmes déjà existants en 2014 et repris sous forme de reste à réaliser (RAR), ainsi que de nouveaux programmes.

Les crédits alloués à ces programmes seront abondés ou diminués selon l'évolution des projets qui les composent.

**Opération 10** – Travaux de bâtiments divers : 138 000 € (préau Pineto, travaux réfection autres bâtiments)

**Opération 11** – Acquisitions foncières : 200 000 € (expropriation terrains Canonica, achats terrains Albertini B, Bagnaninchi, Muscatelli, Mordiconi )

**Opération 12** – Agencement et aménagement terrain : 500 000 € (démolition ancien CEG en vue aménagement)

**Opération 13** – Acquisition de matériel bureau : 14 600 € (restructuration site internet Mairie)

**Opération 14** – Acquisition de mobilier et de matériel pour les écoles : 35 700 € (tableaux numériques)

**Opération 15** – Travaux de voirie divers : 811 000 € (aire de jeux, Marché voirie, divers travaux de voirie, confortement talus Piscina, réseau chaleur : TF)

**Opération 16** – Acquisition autres matériels : 20 800 € (abris de bancs de touches complexe sportif, rachat matériel volé)

**Opération 77** – Extension cimetière : 100 000 € (construction nouvelle plate-forme)

**Opération 78** – Acquisition de matériel roulant : 85 000 € (aspirateur voirie, voir véhicules, balayeuse)

**Opération 82** – Eclairage public : 362 000 € (Marché à bons de commande, commencé, marché achat candélabres, à bons de commande, à lancer)

**Opération 83** – Centre administratif : 2 151 000 € (fin marché y compris avenants)

**Opération 85** - Signalisation: 200 000 € (TF : signalisation directionnelle et TC : signalisation touristique et commerciale)

**Opération 88** – Musée de site : 455 000 € (M.O ; restauration objets)

**Opération 89** – Extension école maternelle de Casamozza : 249 000 € (fin marché)

**Opération 93** – Extension de la halte garderie : 300 000 € (marché à lancer)

**Opération 95** – Plantations d'arbres à la Marana : 200 000 € (marché réalisé)

**Opération 97** – Aménagement urbains au droit du centre administratif : 650 000 € (consultation marché lancée)

**202** – Révision PLU : 10 000 € (marché révision et généralisation PLU)

Opérations nouvelles :

Opération n°98 - Aménagement RD 507 du collège au premier échangeur voie rapide

Opération n°99 - Aménagement rond point au droit du groupe scolaire de Crucetta

**Dette** : le capital restant dû s'élève à 7 011 460 €. L'annuité est de 479 032 €, ainsi répartie : capital : 295 437 € et intérêts : 183 595 €

Le conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir entendu les observations de chacun, Prend acte de ces orientations.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Lucciana, le 17 mars 2015

**Le Maire,**

**Joseph GALLETTI**